

## Les « Voisins vigilants » d'Eure-et-Loir veillent sur leur quartier et luttent contre la délinquance



*Michel Guérin, voisin vigilant, est en contact avec le chef Jean-Christophe Reminiac.  
Photo : Thierry Delaunay - Thierry DELAUNAY*

Les élus de plusieurs communes de l'Eure-et-Loir recrutent des « Voisins vigilants » afin de lutter contre la délinquance et faire de la prévention.

Le nombre de cambriolages en zone gendarmerie, en Eure-et-Loir, est en forte baisse, passant de 2.600 en 2013 à moins de 1.900 en 2014. Pourtant, les gendarmes et les élus ont signé un protocole autour du dispositif « participation citoyenne ». Un concept qui permet de recruter et former des « Voisins vigilants. »

Le rôle de ces bénévoles consiste à repérer des comportements suspects de personnes ou de véhicules afin d'avertir les autorités ; à surveiller des logements pendant l'absence des résidents, mais aussi à effectuer de la prévention auprès de la population de leur quartier et à tisser des liens entre riverains.

**« Je suis agriculteur. Je me déplace beaucoup. J'observe mon environnement »**

L'idée est jugée intéressante par la majorité des habitants tandis qu'une partie dénonce un système proche, selon elle, d'une « milice ». Le lieutenant-colonel Olivier Langou, commandant la compagnie de Lucé, précise : « Les voisins vigilants sont sélectionnés avec une extrême rigueur pour éviter des dérives. Les bénévoles de la participation citoyenne ne se substituent pas aux gendarmes. » Et il ajoute : « Ils ont une mission d'information. Ils n'interviennent pas. Ce rôle est dévolu aux gendarmes, des professionnels de la sécurité, armés et équipés de gilets pare-balles. »

## **Des candidats refoulés**

La délation, l'espionnage ou patrouiller dans les rues sont proscrits. Et les informations communiquées aux gendarmes ne doivent pas avoir un caractère politique, racial, syndical ou religieux.

Le lieutenant-colonel Dagnicourt insiste : « Nous formons une chaîne de vigilance qui part de l'habitant, vers le référent, l' élu et la gendarmerie. » Michel Guerin est un « voisin vigilant » de Nogent-le-Phaye, depuis janvier. Il se sent concerné par ce dispositif de prévention : « Je suis agriculteur. Je me déplace beaucoup. J'observe mon environnement. Si j'ai un doute sur un véhicule suspect ou le comportement étrange de quelqu'un, j'alerte les gendarmes. »

Il n'a rien eu à signaler. L'habitant tisse des liens dans son quartier et donne des conseils simples. Comme lorsqu'il voit des portails ouverts. Une aubaine pour les voleurs à l'affût.

La commune de Nogent-le-Phaye compte six référents. Des candidats ont été refoulés. Le commandant de brigade, Jean-Christophe Reminiac, l'explique : « Soit nous avons trop de référents sur le même quartier, soit ils n'ont pas le profil recherché. » Et il indique : « Il est important d'avoir des gens qui se déplacent dans la commune à des horaires différents pour couvrir un large créneau. » Des communes n'ont pas de référent.

### **« Nous sommes dans la prévention »**

Le lieutenant-colonel Dagnicourt tranche : « Ce n'est pas parce qu'il ne se passe rien que c'est inutile. Nous sommes dans la prévention. » La commune de Voves pourrait bientôt intégrer ce dispositif.

Il souligne : « Nous avons 25 % d'appels en plus pour nous signaler des mouvements suspects. “Voisins vigilants” contribue à la baisse des cambriolages. » Et permet de résoudre des affaires. Des bilans trimestriels et annuels sont réalisés afin de réadapter le dispositif.

## **Thierry Delaunay**